

LICENCE
Droit, Economie et Gestion
Mention Gestion

Cadre réglementaire : Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024457754&fastPos=43&fastReqId=1444694759&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

SEMESTRE 1 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
ECO 101	Principes macroéconomiques (25h CM + 15h TD)	5	5	max(CT ; ½ CC + ½ CT)	CT
ECO 102	Principes microéconomiques (25h CM + 15h TD)	5	5	½ CC + ½ CT	CT
FIN 101	Institutions et marchés financiers (25h CM)	5	5	CT	CT
GES 101	Méthodes de gestion (25h CM)	5	5	CT	CT
MATH 101	Pratique des fonctions numériques (30h CM)	5	5	max(CT ; ½ CC + ½ CT)	CT
ANG 101	Anglais (18h TD)	3	3	½ CC + ½ CT	CT
1 cours*	DIV 101	Soutien (20h TD)	2	½ CC + ½ CT	CT
	DIV 102	Unité d'enseignement libre**	2	Selon cours suivi	Selon cours suivi

* Sur la base de leurs résultats aux tests de rentrée, certains étudiants sont automatiquement inscrits en soutien. Les autres choisissent une unité d'enseignement libre.

** Cours choisi en dehors de l'UFR d'économie et gestion. La liste des cours ouverts est disponible à la rentrée.

SEMESTRE 2 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
ECO 103	Macroéconomie (30h CM)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
ECO 104	Microéconomie (30h CM)	5	5	$\max(\text{CT} ; \frac{1}{3} \text{CC} + \frac{2}{3} \text{CT})$	CT
ECO 105	Histoire des faits économiques (30h CM)	4	4	CT	CT
GES 102	Gestion (25h CM)	4	4	CT	CT
MATH 102	Fonctions de plusieurs variables (30h CM + 22h TD)	4	4	$\max(\text{CT} ; \frac{1}{2} \text{CC} + \frac{1}{2} \text{CT})$	CT
MATH 103	Statistiques descriptives (25h CM + 15h TD)	3	3	$\frac{1}{3} \text{CC} + \frac{2}{3} \text{CT}$	CT
ANG 102	Anglais (18h TD)	3	3	$\frac{1}{2} \text{CC} + \frac{1}{2} \text{CT}$	CT
PRO 101	Projet de l'étudiant en licence (10h TD)	2	2	CT	-

SEMESTRE 3 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
ECO 201	Macroéconomie (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT	CT
ECO 202	Microéconomie (30h CM)	5	5	$\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT	CT
FIN 201	Principes de la finance (25h CM)	4	4	CT	CT
GES 201	Comptabilité générale de l'entreprise (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{2}{5}$ CC + $\frac{3}{5}$ CT	CT
MATH 201	Probabilités (30h CM + 16,5h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT)	CT
INFO 201	Informatique (validation du C2i) (15h CM + 20h TD)	3	3	$\frac{2}{3}$ CC + $\frac{1}{3}$ CT	CT
ANG 201	Anglais (18h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT

SEMESTRE 4 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
GES 207	Comptabilité analytique (30h CM)	4	4	CT	CT
GES 208	Marketing (30h CM)	4	4	CT	CT
GES 202	Histoire de la gestion (25h CM)	4	4	CT	CT
GES 204	Introduction au droit (25h CM)	3	3	CT	CT
GES 205	Introduction à la théorie des jeux (25h CM)	3	3	CT	CT
GES 206	Jeu d'entreprise (30h TD)	3	3	½ CC + ½ CT	CT
MATH 208	Statistiques (25h CM + 15h TD)	4	4	½ CC + ½ CT	CT
ANG 202	Anglais (18h TD)	3	3	½ CC + ½ CT	CT
PRO 201	Portefeuille d'expériences et de compétences (12h TD)	2	2	CT	-

SEMESTRE 5 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
GES 301	Marketing (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{2}{5}$ CC + $\frac{3}{5}$ CT	CT
GES 302	Gestion des ressources humaines (30h CM)	4	4	CT	CT
GES 303	Comptabilité financière (25h CM + 15h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
GES 304	Comptabilité analytique (18h CM + 16,5h TD)	4	4	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
MATH 305	Statistiques et sondages (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
MATH 306	Mathématiques appliquées à la gestion (30h CM + 16,5h TD)	4	4	max(CT ; $\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT)	CT
ANG 301	Anglais (24h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT

SEMESTRE 6 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
GES 305	Gestion financière (30h CM + 16,5h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT)	CT
GES 306	Droit commercial (30h CM)	4	4	CT	CT
GES 307	Web marketing (24h CM)	4	4	CT	CT
GES 308	Stratégie d'entreprise (18h CM + 16,5h TD)	4	4	$\frac{2}{5}$ CC + $\frac{3}{5}$ CT	CT
ECO 313	Econométrie appliquée (30h CM + 16,5h TD)	4	4	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
INFO 301	Informatique (15h CM + 20h TD)	3	3	$\frac{2}{5}$ CC + $\frac{3}{5}$ CT	CT
ANG 302	Anglais (24h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
PRO 302	Stage (9h CM)	3	3	CT	-

Est-il prévu une 2^{de} session ? : OUI

*L'étudiant non admis est-il libre de ne pas repasser tout ou partie des UE et des EC non validés ? : **OUI, il doit venir s'inscrire** auprès de son secrétariat pédagogique.

*Dans ce cas, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2^{de} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{de} session :

- La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} session et la 2^{de} session est retenue : **NON**
- La note de la 2^{de} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^{de} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 2^{de} session : **Note = 0**

Mode d'obtention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG :

*L'étudiant est déclaré admis au semestre lorsque la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, est supérieure ou égale à 10/20. Il n'existe pas de note-seuil.

*L'étudiant est déclaré admis à la première année de la licence lorsqu'il a validé les deux semestres de l'année, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne de ces semestres est supérieure ou égale à 10/20.

*L'étudiant est déclaré admis au diplôme lorsqu'il a validé tous les semestres du diplôme, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne des deux semestres de chaque année universitaire du diplôme est supérieure ou égale à 10/20.

*La compensation ne peut pas être refusée par l'étudiant.

*La note moyenne d'un semestre non validé, obtenue au titre d'une année universitaire antérieure, ne peut pas être utilisée dans le cadre de la compensation.

Etudiants ajournés autorisés à continuer (AJAC) :

A l'issue de la seconde session d'examen, les étudiants de 1^{ère} (respectivement 2^{ème}) année de la licence ne pouvant pas bénéficier du mécanisme de compensation décrit au paragraphe précédent, et à qui il ne manque que la validation d'un seul semestre, peuvent être autorisés par le jury à s'inscrire en 2^{ème} (respectivement 3^{ème}) année de la licence.

Mode d'attribution de la mention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG :

*La mention attribuée résulte de la moyenne des six semestres pour la licence, des quatre semestres pour le DEUG : **OUI**

*La mention attribuée résulte de la moyenne des deux derniers semestres : **NON**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées :

*Mention « passable » : $10/20 \leq \text{note} < 12/20$

*Mention « assez bien » : $12/20 \leq \text{note} < 14/20$

*Mention « bien » : $14/20 \leq \text{note} < 16/20$

*Mention « très bien » : $\text{note} \geq 16/20$

Autres dispositions :

*La nature écrite ou orale des épreuves de CC et CT est fixée et portée à la connaissance des étudiants par l'enseignant en début de semestre.